

LICENCE D'ADMINISTRATION PUBLIQUE	Sem.	CM	Coeff.	TD	Coeff.	Crédits 60	Examen session 1	Examen session 2
-----------------------------------	------	----	--------	----	--------	---------------	---------------------	---------------------

<b>C1 : MAÎTRISER L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS</b>	<b>35</b>
---	-----------

Droit constitutionnel	S1	24 h	2	12 h	1	3	Écrit + CC	Écrit
Droit administratif	S1	24 h	2	12 h	1	3	Écrit + CC	Écrit
Finances publiques	S1	20 h	2	8 h	1	3	Écrit + CC	Écrit
Institutions administratives	S1	20 h				2	Écrit	Écrit
Droit institutionnel de l'Union européenne	S1	18 h				2	Écrit	Écrit
Droit des collectivités territoriales et de l'interco.	S1	15 h				2	Écrit	Écrit
Fonction publique	S1	15 h				2	Oral	Oral
Contexte politique et sociétal de l'action publique	S1	20 h				1	Écrit	Écrit
Contexte économique de l'action publique	S1	12 h				1	Écrit	Écrit
Transformation numérique de l'action publique	S1	12 h				1	Écrit	Écrit
Conférences d'actualité et vie professionnelle	S1	9 h				-	-	-

Droit administratif	S2	30 h	2	12 h	1	3	Écrit + CC	Écrit
Droit fiscal	S2	18 h	2	8 h	1	2	Écrit + CC	Écrit
Droit des collectivités territoriales et de l'interco.	S2	15 h				2	Écrit	Écrit
Droits et libertés fondamentaux	S2	12 h				2	Oral	Oral
Déontologie publique	S2	12 h				2	Écrit	Écrit
Science politique	S2	12 h				1	Écrit	Écrit
Politiques urbaines	S2	12 h				1	Écrit	Écrit
Contexte économique de l'action publique	S2	12 h				1	Écrit	Écrit
Conférences d'actualité et vie professionnelle	S2	9 h				1	Écrit	Écrit

MCCC adoptées par le CA de l'IPAG le 1<sup>er</sup> avril 2025 et par la CFVU le 17 juin 2025.

Les blocs de compétences ne se compensent pas entre eux, sauf décision souveraine du jury. La compensation intervient entre les différentes matières d'un même bloc et entre les deux semestres, en tenant compte des crédits affectés à chacune de ces matières. Aucune note plancher n'est requise.

**C2 : ACCOMPAGNER LA PRISE  
DE DÉCISION PUBLIQUE**
**11**

<b>Méthodologie des épreuves écrites</b>	S1			48 h		2 + 3 CC	Écrit + CC	Écrit
<b>Gestion des ressources humaines</b>	S1	12 h				1	Écrit	Écrit

<b>Méthodologie des épreuves écrites</b>	S2			30 h		2 + 3 CC	Écrit + CC	Écrit
<b>Formation aux outils bureautiques</b>	S2			6 h		-	-	-
<b>Méthodologie de la recherche</b>	S2			6 h		-	-	-

**C3 : ÉVOLUER DANS UN MILIEU  
PROFESSIONNEL**
**14**

<b>Mises en situation professionnelle</b>	S1			24 h		1 + 2 CC	Oral + CC	Oral
<b>Entretien avec le jury (méthodologie et initiation)</b>	S1			30 h		2	CC	Oral
<b>Anglais</b>	S1			15 h		1	CC	Oral

<b>Entretien avec le jury</b>	S2			24 h		2 + 2 CC	Oral + CC	Oral
<b>Stage obligatoire (4 semaines)</b>	S2					3	Rapport de stage	-
<b>Anglais</b>	S2			15 h		1	CC	Oral
<b>Préparation spécifique aux concours</b>	S2			20 h		-	-	-

MCCC adoptées par le CA de l'IPAG le 1<sup>er</sup> avril 2025 et par la CFVU le 17 juin 2025.

Les blocs de compétences ne se compensent pas entre eux, sauf décision souveraine du jury. La compensation intervient entre les différentes matières d'un même bloc et entre les deux semestres, en tenant compte des crédits affectés à chacune de ces matières. Aucune note plancher n'est requise.